



# BUL D'INFO

## ACTUALITÉS

**Journée européenne de vos droits en santé 2021 : Fêtons les 10 ans de l'événement !**

**Le « Défi citoyen : Agis pour ta santé » : bilan à deux mois**

## Dossier

**Vaccination contre le COVID : l'essentiel pour y voir plus clair**

**La revue trimestrielle  
de France Assos Santé ARA**

Avril 2021

**Directeur de publication** : François Blanchardon

**Rédacteur en chef** : Régis Bourgeat

**Comité de rédaction** : Véronique Aranega, Magalie Aveline, Michel Bline, Danièle Boccard, Christian Brun, Audrey Caillot, Jan-Marc Charrel, Marion Dardelin, Hélène Dauvilaire, Adrien Delorme, Ahmel Djioui, Sandra Gomes, Yves Jouve, Armelle Kowalczyk-Renier, Sylvie Laforêt, Jeanine Lesage, Myriam Malki, Lydie Matéo, Roger Picard, Marie-Catherine Time, Sabine Trofimoff

**Maquette et mise en page** : Magalie Aveline

**Impression** : France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes

**Crédits photos** : © droits réservés

**Pour contacter la rédaction** :

France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes

129 rue de Créqui

69006 Lyon

Tél : 04 78 62 24 53

Courriel : [auvergne-rhone-alpes@france-assos-sante.org](mailto:auvergne-rhone-alpes@france-assos-sante.org)

<b>Edito .....</b>	<b>5</b>
Tirer les enseignements de 2020 pour construire 2021.....	5
<b>Enquête - événement.....</b>	<b>7</b>
<b>Dossier.....</b>	<b>8</b>
Vaccination contre le COVID : l'essentiel pour y voir plus clair.....	8
<b>Actualités.....</b>	<b>15</b>
Le « Défi citoyen : Agis pour ta santé » : bilan à deux mois.....	15
Journée européenne de vos droits en santé 2021 : Fêtons les 10 ans de l'événement !.....	16
X-ails : un service agile, toujours plus près des usagers.....	18
COVID 19 : chiffres clés et plaidoyer.....	20
Les RU en action : « Siéger seul... ou presque ! ».....	21
Agnès Daniel, RU à la CRSA (Présidente de l'association AIDES région AURA).....	23

## Tirer les enseignements de 2020 pour construire 2021

L'année 2020 pourrait se résumer en trois mots : « Perturbée », « Adaptation » et « Usagers ».

Le mot « Perturbée » n'a pas vraiment besoin d'explication. Comme pour tout le pays, les activités de la délégation ont été très « perturbées » par l'arrivée de la pandémie de COVID 19 qui a remis en cause toute une partie de nos actions.

Néanmoins, nous avons su faire preuve d'« adaptation » pour imaginer et construire de nouvelles activités et nous offrir ainsi d'autres possibilités. Cette adaptation « forcée », acquise avec de nouveaux outils, notamment les logiciels d'échanges à distance, nous sera profitable à long terme, une fois la crise sanitaire terminée. Notre région est grande et même si les échanges en présence sont précieux, certains de nos rendez-vous pourront dorénavant se dérouler à distance, permettant ainsi au plus grand nombre de participer sans se heurter aux barrières géographiques.

Pendant toute l'année, nous avons vu combien nous étions capables de nous réinventer et capable de mener à bien nos missions d'accompagnement, d'information, de recueil de l'expression des usagers, de plaider en utilisant d'autres méthodes. La création de l'observatoire régional d'alerte et d'information des usagers est un parfait exemple de cette « adaptation » de la délégation. Celle du service X-ailes en est un autre : alors que nombre de service aux usagers étaient aux abonnés absents pendant le 1er confinement, les Référentes Parcours de Santé (RPS) ont répondu présentes pour soutenir les usagers et maintenir le lien. Ces actions ont été fondamentales pendant cette période. Elles montrent l'importance d'un accompagnement personnalisé pour les usagers en difficulté.

Et enfin, le mot « usagers » parce que notre place en tant qu'acteur de santé a été menacé au début de la pandémie. Les autres acteurs nous ont oublié, les décisions se sont prises sans nous et nous avons insisté pour que l'on nous associe, comme on le fait depuis bientôt 20 ans, aux décisions prises. Preuve en est qu'il ne faut pas considérer les choses acquises. Avec ou sans crise sanitaire, la meilleure action s'imaginer et se déploie ensemble, avec tous les acteurs réunis.

L'année 2020 n'aura donc pas été celle que l'on avait imaginé mais grâce à la motivation et au dynamisme de tous, la délégation a réussi à mener de belles actions.

A partir de là, nous construisons d'ores et déjà 2021 qui est une année porteuse d'espoir. Même si l'organisation n'est pas encore parfaite, la campagne de vaccination qui a commencé est un formidable vecteur d'espoir pour sortir de cette crise sanitaire. La voix des usagers sera déterminante cette année et notre priorité sera, plus que jamais, de faire entendre nos voix et celles de nos adhérents.

L'année 2021 sera notamment l'occasion de renouveler la Conférence régionale de santé et d'autonomie (CRSA), le « parlement » de la santé sur la région. Cette instance est un organe important de démocratie en santé et nos instances régionales mènent actuellement une réflexion sur la meilleure manière de l'investir.

2021, marquera aussi les 10 ans de la Journée européenne de vos droits en santé pour lesquels nous souhaitons proposer une organisation innovante. La délégation a par ailleurs lancé le « Défi citoyen : agis pour ta santé » à destination des jeunes de 16 à 25 ans avec pour objectif de faire contribuer les jeunes aux politiques de santé qui les concernent. De nouvelles rencontres entre professionnels et représentants des usagers sur le thème du recueil de l'expression des usagers sont également en préparation pour le 2nd semestre. En parallèle, nos activités habituelles continuent de s'adapter à la crise sanitaire. Dès que possible, en garantissant la sécurité de tous, nous proposerons de nouvelles rencontres en présence.

**Pour terminer, je tiens à remercier les acteurs qui ont permis la réussite de l'année 2020 :**

**Merci aux associations d'usagers qui tout au long de l'année ont accompagné leur adhérent avec leur bénévolat**

**Merci aux RU dont l'exercice s'est avéré plus difficile notamment pour les nouveaux qui prenaient tout juste leur mandat.**

**Merci au travail de nos élus et de notre équipe qui ont répondu présents pendant toute cette période, tous motivés, mobilisés et compétents pour faire en sorte que la voix des usagers soit prise en compte**

**Merci à l'engagement et au travail des personnels soignants pour et avec les usagers tout au long de cette crise.**

**François Blanchardon**  
Président de France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes





France Assos Santé et ses 85 associations membres, lancent l'étude "Vivre-Covid19" pour mesurer le ressenti de l'ensemble des usagers du système de santé, dont les personnes malades chroniques, les personnes en situation de handicap et les aidant.e.s pendant la crise sanitaire. Nous avons besoin de votre mobilisation.

## [Aidez-nous à faire entendre notre voix en participant à l'étude !](#)

### **Pourquoi participer a cette étude ?**

Votre participation est précieuse pour la communauté des patients, des usagers de santé et des aidant.e.s dont nous portons la voix.

C'est par la force du collectif que nous parviendrons à trouver des solutions aux problématiques que vous rencontrez au quotidien, et plus particulièrement pendant cette période de crise sanitaire.

Pour cela, nous avons besoin de vos témoignages.



### **Comment la relayer ?**

Un kit communication est à votre disposition : images, textes, vous trouverez le nécessaire pour communiquer facilement et efficacement sur cette campagne.

**[Pour le télécharger, cliquez ici](#)**

Pour toute information concernant cette étude, n'hésitez pas à nous contacter : [auvergne-rhone-alpes@france-assos-sante.org](mailto:auvergne-rhone-alpes@france-assos-sante.org)

## Vaccination contre le COVID : l'essentiel pour y voir plus clair



© Vecteezy.com

Depuis la fin 2020, la stratégie de lutte contre le COVID s'est largement centrée sur une campagne de vaccination dont les modalités, parce qu'elles évoluent en permanence, sont difficiles à appréhender pour les usagers.

Qu'est-ce qu'un vaccin à ARN messenger, à vecteur viral ? Quels sont les bénéfices et les risques de chaque forme ? Qui est éligible à la vaccination ? Selon quelles modalités ? Qui vaccine ?

Autant de questions auxquelles nous vous proposons d'apporter des éléments de réponse, en l'état des connaissances disponibles à la date du 31 mars 2021. En complément des données partagées, vous trouverez également les sources de celles-ci afin d'en faire, au fil du temps, la mise à jour par vous-même, en vous appuyant sur des sources fiables.

## Quel vaccin pour quelle technologie ? La technologie à ARN messenger, quelle différence par rapport au vaccin dit à « vecteur viral » ?

---

« Le vaccin germano-américain Pfizer-BioNTech, qui repose sur la technique de l'ARN messenger, a été le premier à recevoir un feu vert d'autorités sanitaires, le 8 décembre 2020 au Royaume-Uni. Selon les essais préalables à sa mise sur le marché, l'immunité qu'il confère contre le Covid se maintiendrait pendant au moins deux mois. De nombreux effets indésirables modérés ont été observés, mais assez peu d'effets secondaires sévères. L'un des principaux inconvénients de ce vaccin reste le fait qu'il doit être conservé autour de - 70 °C, dans des super-congélateurs, ce qui rend la logistique compliquée.

Le vaccin de Moderna repose aussi sur la technologie de l'ARN messenger. Ce vaccin peut se conserver un mois entre 2 et 8 °C, ou pendant six mois à - 20 °C. Il paraît donc plus facile à distribuer. On ne connaît pas encore sa durée d'immunité, même si des premiers résultats lui attribuent au moins trois mois de protection. La Haute Autorité de santé (HAS) a donné son feu vert le 8 janvier 2021 au vaccin de Moderna pour un déploiement en France. Le géant pharmaceutique suisse Novartis a annoncé qu'il comptait aider Pfizer à produire son vaccin face à la pénurie.

**Important** : L'INSERM rappelle que l'ARN injecté ne comporte aucun risque pour notre matériel génétique. Il ne transforme pas notre génome et ne peut être transmis à notre descendance dans la mesure où il ne pénètre pas dans le noyau des cellules. Or, c'est dans ce noyau cellulaire que se situe notre matériel génétique. Plus d'information : <https://presse.inserm.fr/les-vaccins-a-arnm-susceptibles-de-modifier-notre-genome-vraiment/41781/>

Le vaccin du laboratoire britannique AstraZeneca, associé à l'université d'Oxford, est basé sur un « vecteur viral », dérivé d'un adénovirus de chimpanzé. Il est plus facile à stocker, et sera vendu à prix coûtant (2,50 euros la dose) pendant la durée de la pandémie. En raison de craintes liées à la formation de caillots sanguins, plusieurs pays ont renoncé à l'utiliser. En France, il est décommandé en dessous de 55 ans.

les plus fréquemment observés lors des essais cliniques étaient une douleur à l'endroit de l'injection, des maux de tête, de la fatigue et des douleurs musculaires. En Afrique du Sud, au moins un cas d'anaphylaxie – une grave réaction allergique – a été observé, selon l'entreprise. De telles réactions, quoique très rares, ont aussi été provoquées par des injections des vaccins de Moderna et Pfizer. »

Le vaccin de Johnson & Johnson, lui aussi basé sur un vecteur viral, s'injecte en une seule fois, contrairement aux vaccins de Pfizer-BioNTech, Moderna ou d'AstraZeneca, qui nécessitent deux doses espacées de plusieurs semaines. Il peut être conservé trois mois dans un réfrigérateur standard, ce qui facilite sa distribution. Les effets secondaires

Source : [Le Monde.fr](https://www.lemonde.fr)

Voici une infographie reprenant les principales caractéristiques des vaccins autorisés en Europe et en France :



Source : [Vaccintracker](#)

## Quels usagers pour quels vaccins?

Au niveau régional, la campagne de vaccination a débuté lundi 28 décembre en Auvergne-Rhône-Alpes et se déploie depuis le 4 janvier, sur l'ensemble de la région.

La stratégie vaccinale vise à déterminer les personnes prioritaires pour la vaccination, en fonction des enjeux de santé publique et de l'arrivée progressive des doses de vaccins. L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes accompagne les structures de santé et les professionnels dans la mise en place de la vaccination dans l'ensemble de la région.

Source: <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-strategie-vaccinale-contre-la-covid-19>

Pour déterminer si vous êtes éligible à la vaccination, vous pouvez également répondre au rapide questionnaire en ligne figurant sur le site du Ministère : <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/article/la-strategie-vaccinale-et-la-liste-des-publics-prioritaires>

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca	Pfizer-BioNTech ou Moderna
<b>0 à 17 ans</b>		<i>Je ne suis pas concerné</i>	
<b>18 à 49 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
<b>50 à 54 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
<b>55 à 69 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
<b>Plus de 70 ans</b>	Je suis en établissement pour personnes âgées →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou au sein de mon établissement ou en pharmacie	✓ Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	✓ En centre de vaccination

**N.B. :** Les personnes majeures en situation de handicap, hébergées en maison d'accueil spécialisée ou foyer d'accueil médicalisé, se font vacciner au sein de leur établissement.

version : mercredi 24 mars 2021



## Je suis un professionnel :

- De santé\*
- D'un établissement de santé
- D'un établissement ou service médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables
- Salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables
- Sapeur-pompier

Mon âge	Avec quels vaccins ?		
<b>DE 18 À 54 ANS INCLUS</b> →	<b>Pfizer-BioNTech ou Moderna</b> ✓ En centre de vaccination ou dans mon établissement		
<b>55 ANS ET PLUS</b> →	<table border="1"> <tr> <td><b>AstraZeneca</b> ✓ En centre de vaccination ou dans mon établissement ou chez mon médecin traitant ou chez mon médecin du travail ou en pharmacie <small>(sauf si une 1<sup>ère</sup> injection a été réalisée avec le vaccin Pfizer-BioNTech ou Moderna)</small></td> <td><b>Pfizer-BioNTech ou Moderna</b> ✓ En centre de vaccination ou dans mon établissement</td> </tr> </table>	<b>AstraZeneca</b> ✓ En centre de vaccination ou dans mon établissement ou chez mon médecin traitant ou chez mon médecin du travail ou en pharmacie <small>(sauf si une 1<sup>ère</sup> injection a été réalisée avec le vaccin Pfizer-BioNTech ou Moderna)</small>	<b>Pfizer-BioNTech ou Moderna</b> ✓ En centre de vaccination ou dans mon établissement
<b>AstraZeneca</b> ✓ En centre de vaccination ou dans mon établissement ou chez mon médecin traitant ou chez mon médecin du travail ou en pharmacie <small>(sauf si une 1<sup>ère</sup> injection a été réalisée avec le vaccin Pfizer-BioNTech ou Moderna)</small>	<b>Pfizer-BioNTech ou Moderna</b> ✓ En centre de vaccination ou dans mon établissement		

version : lundi 22 mars 2021



## Si je peux être vacciné, où et à qui puis-je m'adresser ?



La stratégie vaccinale est progressive et concerne dans un premier temps des populations prioritaires. Si vous êtes concerné par la vaccination, il convient de vous diriger auprès des structures suivantes :

- ▶ Vous êtes une **personne âgée en EHPAD ou USLD** : vous n'avez pas besoin de vous déplacer, la vaccination aura lieu au sein de votre établissement. Vous pouvez également être vacciné chez votre médecin traitant, votre lieu de soin ou en pharmacie.
- ▶ Vous êtes un **professionnel de santé, professionnel du médico-social, pompier, ambulancier ou aide à domicile** :
  - Vous avez moins de 55 ans : vous pouvez être vacciné en centre de vaccination.
  - Vous avez 55 ans et plus : vous pouvez être vacciné au sein de votre établissement d'exercice, chez votre médecin traitant, chez votre médecin du travail ou en pharmacie.

Toutes les indications sur les lieux de vaccination se trouvent sur [www.sante.fr](http://www.sante.fr) ou en appelant le numéro national 0800 009 110 (tous les jours, de 6h à 22h). Lorsque vous appellerez, vous aurez à

taper votre code postal, pour être mis en contact automatiquement avec le numéro de téléphone d'un centre près de chez vous. Par ces deux moyens, vous pouvez également prendre rendez-vous.

- ▶ Vous êtes une **personne âgée de plus de 70 ans vivant à domicile** : vous pouvez être vacciné chez votre médecin traitant, dans votre lieu de soin, dans un centre de vaccination ou en pharmacie.
- ▶ Vous êtes une **personne vulnérable à très haut risque**, telle que définie par le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale :
  - Vous avez moins de 55 ans : vous pouvez vous faire vacciner au sein des services où vous êtes suivi ou dans un centre de vaccination (en possession d'une prescription médicale de votre médecin traitant),
  - Vous avez 55 ans et plus : vous pouvez vous faire vacciner au sein des services où vous êtes suivi, dans un centre de vaccination (en possession d'une prescription médicale de votre médecin traitant), en pharmacie, par votre médecin du travail ou chez votre médecin traitant.
- ▶ Vous avez **entre 50 et 54 ans inclus et vous êtes atteint d'une comorbidité** : vous pouvez vous faire vacciner en centre de vaccination.
- ▶ Vous avez **entre 55 et 69 ans inclus et vous êtes atteint d'une comorbidité** : vous pouvez vous faire vacciner chez un médecin de ville, dans votre structure de soins, notamment à l'hôpital, en centre de vaccination, chez votre médecin traitant ou en pharmacie.

(Source : <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/je-suis-un-particulier/article/foire-aux-questions-reponses-cles> )

## Je ressens des effets indésirables, à qui les faire connaître ?

Comme après toute vaccination, vous pouvez ne rien ressentir ou observer des effets secondaires, appelés "indésirables". Il peut s'agir d'une douleur au point d'injection, d'une réaction cutanée (rougeur), d'un

œdème, de maux de tête, de fatigue ou de fièvre. Ces effets sont désagréables mais ils ne sont pas graves et disparaissent spontanément après quelques jours.

Il peut arriver que certains effets indésirables soient plus intenses, durent plus longtemps ou qu'ils apparaissent plus tardivement après la vaccination (par exemple réactions allergiques, apparition de ganglion). Ils peuvent aussi être rares et de types

différents : ces effets ne sont pas connus au moment de la mise à disposition du vaccin, on les appelle des effets inattendus. Un dispositif de surveillance renforcée a donc été mis en place par les autorités de santé et vous pouvez y contribuer.

Si vous ressentez un ou des effet(s) indésirable(s) grave(s) et/ou inattendu(s) : vous devez contacter immédiatement votre médecin traitant, un autre médecin ou le signaler à votre pharmacien. Ils vous indiqueront la marche à suivre et feront le nécessaire pour votre santé et la prise en charge de ces effets indésirables.

Vous pouvez compléter ce signalement aux acteurs de santé en renseignant directement le formulaire de signalement des événements sanitaires indésirables disponible en ligne sur le site du ministère chargé de la Santé : <https://signalement.social-sante.gouv.fr>

NB : Avant de remplir le formulaire, munissez-vous :

- du certificat de vaccination qui mentionne le nom du vaccin, le numéro de lot, la date de vaccination, 1<sup>re</sup> dose ou 2<sup>e</sup> dose, la voie d'administration, le site d'injection ;
- du nom du professionnel de santé vaccinateur ;
- de l'ordonnance de vos médicaments habituels ou d'autres médicaments que vous auriez pris précédemment. Scannez si possible ces documents pour les joindre à votre déclaration.

En remplissant le formulaire, veillez notamment à :

- préciser vos éventuelles maladies chroniques ;
- décrire très précisément les symptômes que vous ressentez ou avez ressentis (date de début, date de fin ou en cours) ;
- signaler si vous avez été hospitalisé(e) en raison de cet effet en joignant si possible une copie du compte rendu d'hospitalisation.

Lorsque le formulaire est complété, vous recevez un accusé de réception et un numéro de suivi confirmant que votre signalement a bien été enregistré. Il est alors transmis au Centre régional de pharmacovigilance

(CRPV) dont vous dépendez géographiquement. Un expert médecin ou pharmacien du CRPV analysera votre signalement (délai de survenue, symptômes, etc.), évaluera sa gravité et le lien éventuel avec le vaccin. Il pourra éventuellement vous recontacter ou recontacter votre médecin traitant, dans le respect du secret médical.



**Votre participation à l'identification de ces effets inattendus est précieuse et bénéficiera à tous.**

## Où en est-on de la couverture vaccinale et quelles sont les perspectives ?

Au 29 mars 2021, 11.95 % des Français ont reçu au moins une dose de vaccin, 4.04% ont reçu les deux doses. Il reste à vacciner au moins 48.5% des Français avant d'atteindre un taux de vaccination de 60%.  
*N.B. : un taux de vaccination de 60% ne permet pas nécessairement d'atteindre une immunité collective.*

Pour vacciner l'ensemble de la population adulte (52 millions de personnes) d'ici à août 2021, il faudrait injecter 567 678 doses chaque jour.

Au rythme actuel (moyenne des 7 derniers jours), l'objectif de vacciner l'ensemble de la population adulte serait atteint le 30 mars 2022

Source : <https://covidtracker.fr/vaccintracker/>

## **Quelle est la circulation de l'épidémie, le nombre de personnes en réanimation, la couverture vaccinale de mon département ?**

Ces données sont régulièrement mises à jour sur <https://covidtracker.fr/dashboard-departements/>

## **J'ai entendu parler de l'ouverture de vaccinodromes. De quoi s'agit-il ? Quel sera leur rôle ?**

A la fin du mois de mars 2021, 38 vaccinodromes de grande capacité et ouverts 7j/7 seront mis en place sur l'ensemble du territoire. Ouverts 7j/7, ces centres de grande capacité seront armés par les sapeurs-pompiers avec notamment le concours des associations agréées de sécurité civile. Plus de 140 centres de vaccination modulaires et mobiles compléteront le dispositif afin de répondre à des besoins spécifiques.

25 000 sapeurs-pompiers formés à la vaccination et 2 500 sapeurs-pompiers en charge de la logistique assureront l'administration et la gestion de ces vaccinodromes dans lesquels jusqu'à 530 000 vaccinations pourront être faites chaque semaine, soit une moyenne de 2 000 chaque jour par vaccinodrome. Cette capacité tiendra compte et s'adaptera aux volumes de vaccins disponibles.

[Source](#)

## **Quid de la perspective de la mise en place d'un passeport vaccinal ?**

Pour permettre les déplacements dans l'Union européenne (UE), la Commission européenne a proposé la création d'un certificat vert numérique. Ce "passeport vert" concernera les personnes vaccinées mais aussi celles qui seront négatives au test PCR de

dépistage du Covid-19. A la date du 31 mars 2021, les débats sur le sujet restent ouverts.

[Source](#)

## **Le virus évolue et plusieurs variants sont apparus. Les vaccins restent-ils efficaces contre ces nouvelles « versions » du virus ?**

A plusieurs reprises depuis fin décembre 2020, le Conseil scientifique a insisté sur l'impact de l'émergence des variants sur la dynamique et la gestion de l'épidémie : augmentation de 50 à 70% de la transmissibilité et augmentation de 35% à 65% de la létalité par rapport aux virus historiques pour le variant UK, efficacité des vaccins encore mal évaluée vis-à-vis du variant SA ainsi que pour d'autres variants moins fréquents mais portant des

mutations d'échappement immunitaire (mutation E484K notamment), compétition de circulation entre les différents variants.

[Source](#)

Pour consulter l'ensemble des avis :

- [du conseil scientifique](#)

- [du conseil d'orientation pour la stratégie de vaccination](#)



DÉFI CITOYEN  
AGIS POUR  
TA SANTÉ !

## Le « Défi citoyen : Agis pour ta santé » : bilan à deux mois



### Le défi, en bref

Le « Défi citoyen : Agis pour ta santé » est une démarche citoyenne, pilotée par France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes et impulsée par un collectif d'associations en prévention/promotion de la santé. C'est pour faire entendre la voix des jeunes sur leurs besoins en matière de santé que ce défi a été créé.

Le principe est de permettre aux 16-25 ans en Auvergne-Rhône-Alpes de faire des propositions pour améliorer le bien-être et la santé des jeunes sur des thématiques de leur choix. Le but : sélectionner puis présenter les propositions les plus emblématiques à l'Agence régionale de santé et ainsi influencer sur la rédaction de la feuille de route en santé 2023-2028 (le « Schéma régional de santé »).

Les jeunes peuvent participer seuls ou en groupe, en étant coachés ou non. Les coaches sont des enseignants/encadrants/animateurs de jeunes volontaires, qui aident les jeunes à répondre au défi (à identifier des problématiques et des solutions, à la formalisation...).

### Une large campagne de communication

La campagne de communication sur le défi a été lancée fin janvier. Menée en lien avec les [organismes partenaires](#), les principaux canaux de communication

ont été : le mail (73 000 mails ont été envoyés aux structures santé/jeunesse de la région), [Facebook](#) et [Instagram](#). Près de 200 000 personnes ont été touchées par la campagne sur les réseaux sociaux.

### Bilan intermédiaire des participations

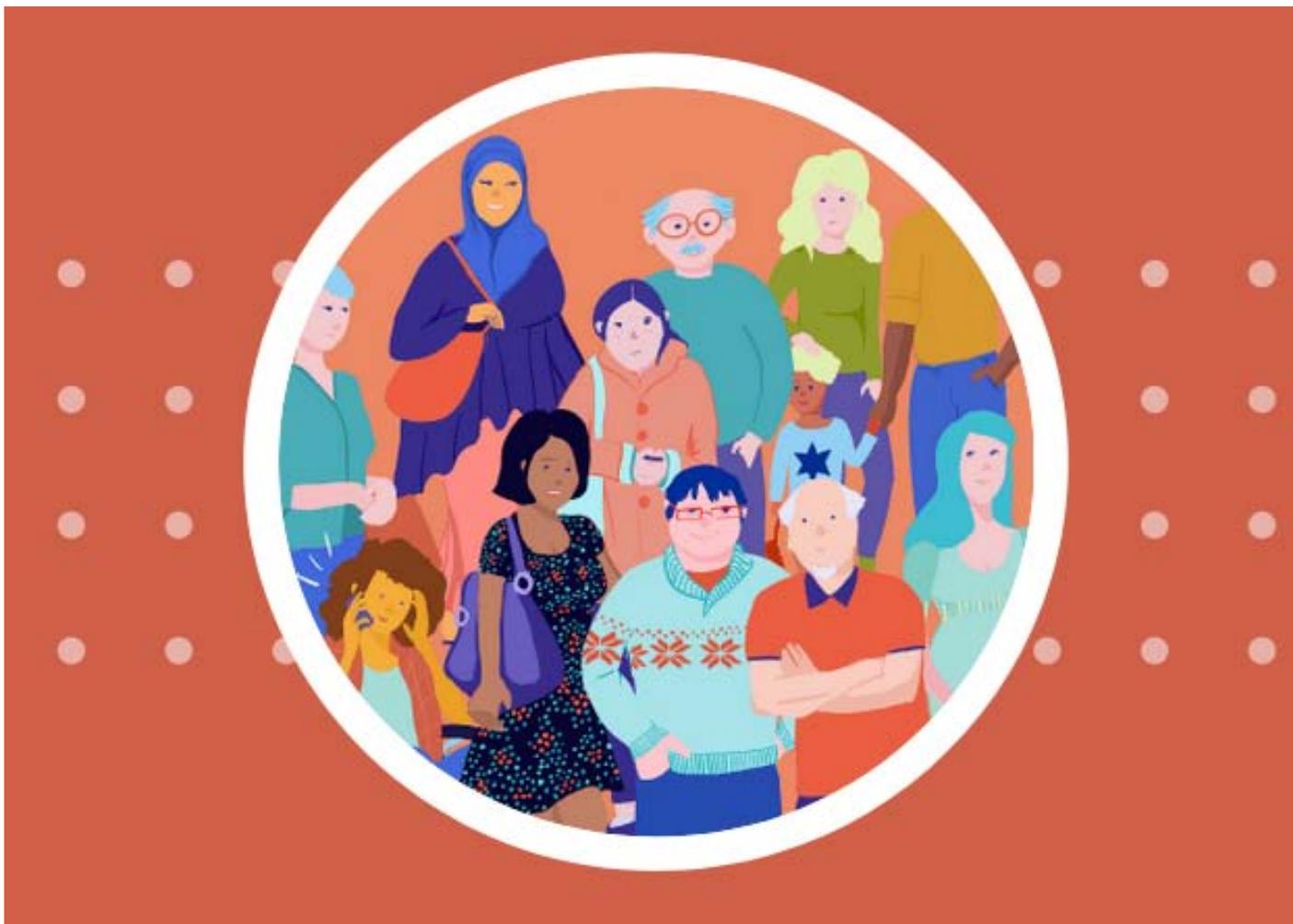
A la fin mars, 84 jeunes répartis en 23 équipes (10 inscriptions individuelles et 13 inscriptions de groupes) sont engagés dans le défi. Les départements représentés sont les suivants : l'Allier, le Cantal, la Drôme, l'Isère, le Puy-de-Dôme et le Rhône. Les thématiques portées par les inscrits sont les suivantes : le sommeil, l'accès aux droits, les substances addictives, l'isolement, la précarité menstruelle, les maladies gynécologiques, l'alimentation, l'autonomie, la santé mentale, les phénomènes d'influence, les routines quotidiennes et le sport.

Les coaches proviennent de diverses structures : l'Association Addictions France, un organisme de formation technologique, un centre de formation d'apprentis, un lycée, des centres sociaux et d'habitat jeunes, des écoles de la deuxième chance et une université.

### Prochaines étapes

Les jeunes ont jusqu'au 30 avril pour envoyer leurs propositions. Ils devront ensuite les présenter en mai, lors d'événements départementaux dédiés, rassemblant le jury (composé de jeunes et de professionnels) et des invités de l'écosystème santé/jeunesse. Le jury délibérera ensuite en juin pour sélectionner les dix propositions les plus emblématiques, qui seront finalement présentées le 18 novembre prochain à l'Agence régionale de santé et à la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA). Toute structure santé/jeunesse peut participer aux événements départementaux et régional. Les inscriptions se font sur le [site internet](#) du défi.

## Journée européenne de vos droits en santé 2021 Fêtons les 10 ans de l'événement !



### Le contexte

Il y a 10 ans, France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité capitaliser sur la création de la « Journée européenne des droits des patients » par une association de citoyens européens, Active Citizenship Network, pour promouvoir les droits en santé et l'existence des représentants des usagers. Lancée au sein de 8 établissements en 2011, ce sont plus de 200 structures qui ont participé à la dernière édition en 2019 devenue depuis quelques années "Journée Européenne de vos Droits en Santé" (JEDS). Cet événement est le moment privilégié pour parler concrètement des droits et mettre en valeur le travail des équipes, représentants des usagers et personnels de santé, sur ce thème.

**A l'heure où nous traversons une crise sanitaire sans précédent, valoriser le rôle de chacun comme « acteur » à part entière au sein de notre système de santé est primordial.**

## L'événement en 2021 :

- ▶ La date : 18 mai
- ▶ Le thème : l'expression des usagers

### COVID or not COVID ?

COVID, évidemment... La pandémie est un élément majeur à prendre en compte pour cet événement. Un mois et demi avant la date fixée, ce « 10ème anniversaire » reste placé sous le signe de l'incertitude. Aussi, nous proposons plusieurs scénarii :

#### *En présence :*

Pour les structures qui le veulent et/ou le peuvent, il sera possible de tenir un point d'information au sein de l'établissement. Ces stands peuvent vivre avec ou sans présence de personne :

- "en présence" en respectant bien sûr tous les gestes barrières
- "sans présence"... en habillant le stand de couleurs et de supports assez grand pour attirer les regards !

#### *A distance :*

Pour la 1ère fois, la JEDS va également se déployer sur les réseaux sociaux. La page Facebook de la délégation sera ainsi le relai de vidéos, d'interviews, de témoignages, d'illustrations sur les droits en santé, d'événements (webinaires), de quizz et autres activités ludiques... Cette page sera un point de promotion des droits en santé virtuelle et régionale, animé pendant 1 mois (du 19 avril au 22 mai) par l'équipe de la délégation. Une semaine particulière d'activités sera prévue entre le 17 et le 22 mai, semaine de la JEDS sur notre région.



© Vecteezy.com

#### *Avec un webinaire :*

A nouveau une première pour l'événement, un webinaire sera organisé par la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de France Assos Santé le mardi 18 mai prochain, de 17h à 18h30. Il portera sur le thème des droits en santé à l'épreuve de la crise sanitaire. Accessible gratuitement par tous, chacun pourra venir écouter les différentes intervenant et poser ses questions.

### Toutes les régions mobilisées !

... ou presque ! Cette année, les délégations régionales de France Assos Santé se sont emparé massivement de la journée, dans la continuité des années précédentes. Plusieurs webinaires et relais d'information seront ainsi organisés sur toute la France. En parallèle, la promotion médiatique de l'événement sera déployée par toutes les régions.

Vous trouverez les détails de la journée et son organisation sur la [page web de l'événement](#)

**Rejoignez-nous ! En présence et/ou en ligne, il est possible de s'investir dans cette journée et de continuer à promouvoir les droits en santé.**

## X-ailles : un service agile, toujours plus près des usagers



### Une nouvelle Référente Parcours de Santé X-ailles, bienvenue Audrey !

« Bonjour à tou.te.s !

Je me présente, Audrey Caillot, nouvelle Référente Parcours Santé pour le programme X-ailles ! J'ai pris la suite de Sarah Cheddad début février avec beaucoup d'envie et d'enthousiasme ! Parce qu'ensemble, nous allons toujours plus loin ; je serais ravie d'échanger avec vous sur l'accompagnement vers l'autonomie en santé de nos usagers ! A bientôt ! »

### Les usagers du service X-ailles en 2020

Une année compliquée où le service est resté ouvert, où il a su renforcer sa présence et diversifier ses actions aux cotés des usagers. Si les accompagnements ont perduré, les inclusions ont marqué le pas ce qui a fragilisé le démarrage de l'évaluation auprès des personnes accompagnées (avril 2020). L'équipe de recherche HESPER et l'équipe X-ailles se mobilisent pour dépasser cette contrainte et raviver la belle dynamique qui avait cours jusqu'en mars 2020.

- Sur le Puy de Dôme, au 31 décembre 2020 : 24 personnes accompagnées, 42 orientées, 15 demandes en attentes soit un total de 81 usagers connectés au dispositif (30 nouvelles demandes traitées en 2020).
- Sur la métropole de Lyon, au 31 décembre 2020 : 23 personnes accompagnées, 55 orientées et 23 demandes en attente soit un total de 101 usagers en lien avec le service (39 nouvelles demandes traitées en 2020).

### Nouveaux partenaires rencontrés en 2020

Concernant Lyon :

- Association Légum'Au Logis,
- Association Lyon Info Obésité (LIO)
- Association SielBleu
- Association Corps en Révolte
- Société Bodynov / Obesinov
- Société Aide&A
- Société SPORactio (Activité Physique Adaptée)
- Plateforme EMNo-line
- Fondation Dispensaire de Lyon
- Mission Locale Jeunes - Vaulx-en-Velin
- Service Santé - Vaulx-en-Velin
- Centre Social La Sauvegarde
- Comité Départemental Olympique et Sportif Rhône (CDOS)...

Concernant le Puy de Dôme :

- L'ARSE (association régionale des socio-esthéticienne)
- Médecin de l'entreprise Aubert et Duval (Ancizes)
- Office Municipal des Sports Clermontois
- L'association la cravate solidaire à Clermont Ferrand
- L'association des Malades et des Handicapés à Aubière
- Sport santé plus à Parentignat
- Le Club santé des Combrailles
- SSR Nutrition Saint Pourçain sur Sioule
- L'association Intermed à Clermont Ferrand...

Présentations aux équipes de professionnels des structures :

- Atelier collectif à la clinique des Lilas Bleus Lyon
- Réunion des cadres diététiciens des HCL Lyon
- Centre de prévention AGIR ARCCO Clermont Fd
- Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile Emmaüs Bussières et Pruns
- Le Centre Communal d'Action Social d'Issoire
- Coordinateur et médiatrice santé du Contrat Local de Santé Thiers/Ambert/Billon
- Réunion Insertion Emploi à Clermont Ferrand quartier de la Gauthière
- CAP santé à Bellerive
- RESO 63 à Gerzat...

## Envoi de la première lettre d'information !!

Pour accéder au contenu : [cliquer ICI](#)

Chers partenaires,

Expérimenté dans le Puy-de-Dôme et la Métropole de Lyon, le projet X-ailes a pour objectif d'accompagner les personnes en situation de surpoids ou d'obésité dans leur parcours de vie.

Cette lettre d'information vient vous présenter les activités de ce service arrivé à mi-parcours : le maillage partenarial, l'évolution et la typologie des demandes, le suivi renforcé, les ateliers collectifs et l'évaluation du projet par le laboratoire HESPER.

Bonne lecture !

**LE BILAN A MI-PARCOURS**

MODALITÉS DE RÉPONSES

CHIFFRES CLÉS

MAILLAGE PARTENARIAL

ÉVALUATION

ATELIERS COLLECTIFS

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

X-ailes

ARS

HESPER

Pour s'inscrire à la prochaine lettre : adresser un mail à [hdauvilaire@france-assos-sante.org](mailto:hdauvilaire@france-assos-sante.org)

## COVID 19 : chiffres clés et plaidoyer

Les chiffres au 15 mars 2021 : (source vaccintracker)

**5 295 735** (+144 104 en 24h)

### Premières doses injectées

Nombre cumulé de personnes ayant reçu une dose de vaccin. Deux doses sont nécessaires pour vacciner un patient.

Dernière donnée (J-1) : 15/03.

Source : CovidTracker/Ministère de la Santé.

**2 256 385** (+27 667 en 24h)

### Secondes doses injectées

Nombre cumulé de personnes ayant reçu les deux doses de vaccin.

Dernière donnée (J-1) : 15/03.

Source : CovidTracker/Ministère de la Santé.

**10 806 130**

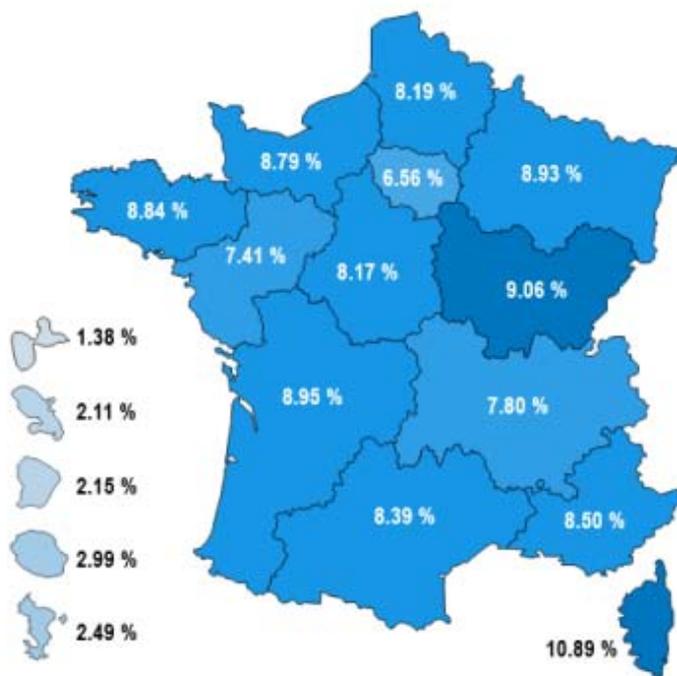
### Doses réceptionnées

Cumul des doses réceptionnées ou officiellement attendues depuis le 26 décembre. Deux doses espacées de trois semaines sont nécessaires pour vacciner un patient.

Dernière donnée : 15/03

Source : CovidTracker/Ministère de la Santé.

Proportion de la population ayant reçu une dose :



### Auvergne-Rhône-Alpes

**626 845**

#### Nombre de personnes partiellement vaccinées

Nombre cumulé des personnes ayant reçu au moins une dose. Donc 7.80% des habitants ont reçu une dose.

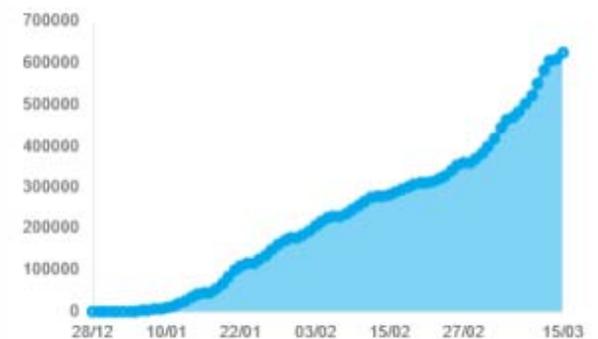
Mise à jour : 15/03

**168 515**

#### Nombre de doses réceptionnées

Nombre cumulé de doses réceptionnées.

Mise à jour : 22/01



### Actualité du réseau France Assos Santé sur le sujet de la vaccination

#### ■ Nationale

21/01/2021 : Organisation d'un webinaire sur les vaccins. [Replay disponible](#)

26/02/2021 : Communiqué de presse : [Tous vaccinés avant la fin de l'été ? Oui, c'est possible si on s'en donne les moyens !](#)

5/03/2021 : Communiqué de presse : [Professionnels de santé, pour nous protéger, pour vous protéger : vaccinez-vous !](#)

#### ■ En Auvergne-Rhône-Alpes

Décembre : Organisation d'une réunion de concertation réunissant ARS, Assurance Maladie, URPS Pharmaciens sur la stratégie vaccinale contre la grippe saisonnière.

Février : Participation aux comités régionaux de coordination organisés par la préfecture.

Février – Mars : Participation aux travaux du CHU de Lyon sur l'accès aux vaccins pour les personnes en situation de précarité.

# RU en action

## « Siéger seul... ou presque ! »



© Vecteezy.com

**Les usagers ne connaissent pas ou peu leurs représentants au sein des établissements de santé et encore moins dans les instances de santé : Qui sont-ils ? A quoi servent-ils ? Comment les solliciter ? Pourquoi ? Que peuvent-ils faire et ne pas faire ?**

**La loi de 2002 sur les droits en santé et donc l'existence des Représentants des Usagers (RU) prévoit la présence de 4 RU dans une Commission Des Usagers (CDU). Les RU sont 717 en Auvergne-Rhône-Alpes à occuper au moins un mandat de RU.**

**L'action des RU nécessite-t-elle forcément d'être collective, que peut faire un RU s'il est seul ? Etre 4 RU signifie-t-il nécessairement être une force collective ? Autant de cas de figure que d'établissements dans notre région. Quelle que soit la configuration de la CDU, un RU n'est jamais seul : il fait partie du réseau régional et national des RU du système de santé.**

Actuellement, dans notre région, 901 mandats sont occupés par les RU. Le rôle de France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes est d'outiller les RU, de créer des temps d'échanges, de les former pour animer le réseau de ces bénévoles aux missions bien particulières. La délégation est également vigilante aux établissements n'ayant aucun mandat en CDU pourvu. Ainsi, en 2020, elle a porté une attention particulière aux CDU avec un ou 2 RU seulement.

Pour rappel, en décembre 2019, les mandats de RU dans les établissements sanitaires de la région étaient renouvelés. Nous comptons à ce moment-là 17 établissements sans RU et 33 avec un seul RU. Fin 2020, la région comptait 9 établissements sans aucun RU et 29 établissements avec un RU. Malgré le contexte, la situation s'est améliorée sur la région avec, à la clé, plus de CDU en capacité de fonctionner. Néanmoins, exercer son mandat seul ou presque reste une réalité pour certains RU de la région, ce qui ne simplifie pas l'exercice de leur mandat.

### Etat des lieux du nombres d'établissements en fonction du nombre de RU composant la CDU

Territoires	Sans RU		1 RU		2 RU		3 RU		4 RU	
	déc-19	déc-20	déc-19	déc-20	déc-19	déc-20	déc-19	déc-20	déc-19	déc-20
Territoire Ouest	1	1	1	1	10	6	10	9	42	47
Territoire Centre	15	7	23	23	32	35	17	18	45	49
Territoire Sud	0	0	1	0	8	7	5	6	21	22
Territoire Est	1	1	8	5	20	22	20	13	23	31
<b>Total Région</b>	<b>17</b>	<b>9</b>	<b>33</b>	<b>29</b>	<b>70</b>	<b>70</b>	<b>52</b>	<b>46</b>	<b>131</b>	<b>149</b>
<b>en %</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>43</b>	<b>49</b>

La présence d'un seul RU permet, a minima, de respecter le cadre légal. Les membres obligatoires de la CDU sont le représentant légal de l'établissement ou la personne qu'il désigne à cet effet, deux médiateurs, un médecin et un non médecin et deux RU titulaires. L'échange peut avoir lieu, l'usager peut avoir un interlocuteur neutre et cela reste un élément important pour le respect des droits des usagers.

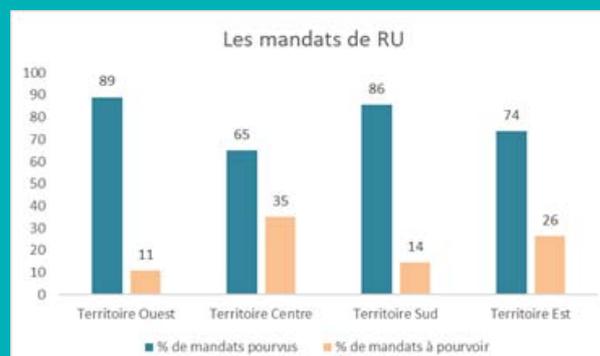
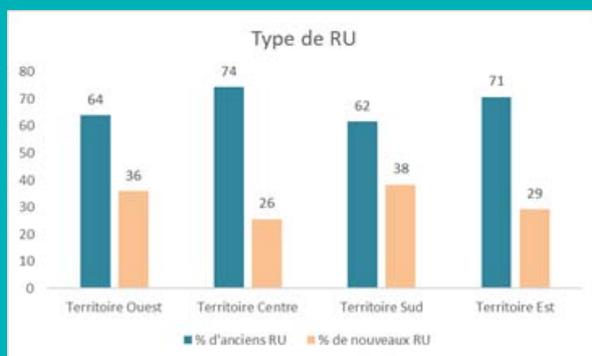
Cela étant, la solitude n'aide pas à ce que les messages du RU soit pris en compte... même s'ils sont le plus généralement entendus. Jean-Claude, RU solitaire d'un établissement rural, en témoigne : « Depuis quelques mois maintenant, je demande à avoir accès aux plaintes et réclamation et aux réponses qui sont formulées par l'établissement et pas juste à une synthèse... Comme je suis tout seul à réclamer ce « droit », j'ai l'impression que ça questionne d'autant plus la légitimité de la demande... Si on était quatre à demander, cela serait peut-être plus simple ». Autre effet « pervers » de la solitude, c'est le temps d'information nécessaire à l'exercice du mandat : sans RU expérimenté sur qui s'appuyer, il faut repartir de zéro. En 2020, la crise sanitaire n'ayant pas facilité l'organisation de formations, certains RU sont restés dans le « flou » de leur mission pendant de longs mois. C'est ce que partage Andréa : « Je n'avais personne avec qui échanger, personne qui pouvait me renseigner sur ce que l'on attendait de moi... Lorsque tout s'est coupé en mars, franchement, rien n'avait commencé et je ne savais pas du tout ce que je pouvais ou ce que devais faire en tant que RU... ». Afin d'aider les quelques 200 nouveaux RU nommés fin 2019, la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de France Assos Santé a multiplié les supports d'information pendant le 1er et le 2nd confinement. Objectif : donner des solutions aux RU pour qu'ils puissent préparer le retour à leur mandat. Pendant

le 2ème confinement, la crise s'étant durablement installée, il s'agissait de réapprendre à agir avec ce contexte : s'emparer des sujets d'actualité (les déprogrammations par exemple) et souffler la possibilité aux établissements d'organiser des CDU en visio...

Avec ou sans crise sanitaire, les formations et les groupes d'échanges permettent de palier à la solitude des RU nommés seuls ou presque au sein de leur établissement. Concernant les plaintes et réclamations et la situation de Jean-Claude, celui-ci nous explique : « Sans la formation en visio que j'ai suivie sur le sujet, franchement, je n'aurais pas forcément su que j'avais accès aux plaintes et réclamations... Ça avait l'air tellement « secret »... Dans la foulée, c'est grâce à un groupe d'échanges que j'ai pu avoir quelques « billes » pour savoir comment en faire la demande sans me mettre le reste de la CDU à dos, évidemment ! C'est pas encore gagné mais j'y travaille et personne ne m'a encore pris en grippe ! »

En complément de ces actions (formations, groupes d'échanges, RU-nion), France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes met également en place un « pack » du débutant à destination de tous les nouveaux RU. Celui-ci évolue en fonction de la législation, des demandes et des problématiques rencontrés par le réseau. Son objectif est de pouvoir, dès le début, donner les premières informations importantes à connaître pour tout nouveau bénévole représentant des usagers. L'équipe poursuit au quotidien ses missions d'information, de soutien et d'accompagnement pour que, quelle que soit la configuration de « l'équipe des RU » nommée, ces derniers ne se sentent jamais seuls ou isolés mais bien membres d'un réseau de plus de 700 bénévoles sur la région.

Entre novembre 2020 et janvier 2021, France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes s'est fortement mobilisée pour pourvoir, en priorité, les mandats au sein des établissements n'ayant qu'un seul ou pas du tout de RU. Plusieurs associations et RU déjà engagés ont été contactées directement par les chargées de mission territoriales afin de se mobiliser. Résultat : 23 arrêtés de nomination sont parus sur cette période de l'année. S'il reste encore des établissements sans RU, la délégation maintient son investissement pour viser un fonctionnement à 100% des CDU de la région.



## **Agnès Daniel** **RU à la CRSA** **(Présidente de l'association AIDES région AURA)**



### **A quand remonte votre engagement associatif ?**

Je vais fêter mes 30 ans d'engagement pour l'association AIDES. D'abord militante sur le terrain, j'ai évolué petit à petit vers plus de responsabilités, avant de devenir présidente de l'association en 2017.

### **Comment avez-vous entendu parler de cette fonction de représentant des usagers à la CRSA et pourquoi cet engagement ?**

Avant d'être représentante des usagers à la CRSA, j'ai exercé 2 mandats au collège des usagers du Corevih Auvergne-Loire. J'estimais en avoir fait le

tour et que d'autres militants pouvait apporter un regard neuf dans cette instance. J'ai donc laissé ma place pour rejoindre en 2016 la CRSA au sein du collège des usagers. Un militant de AIDES était déjà présent et lors de la fusion des 2 régions et donc des 2 CRSA Auvergne et Rhône Alpes, il n'a pas souhaité se représenter. Il nous semblait important qu'un représentant de AIDES y siège. J'ai donc proposé ma candidature. Je suis titulaire de mon siège au sein de la commission plénière et de la commission prévention.

Le Corevih traite principalement du VIH et des hépatites alors que la CRSA traite de la santé dans sa globalité. On arrive tous avec notre vision parcellaire selon notre association d'appartenance et il faut arriver à prendre en compte la santé dans sa globalité mais aussi la santé de tous. Les membres de la CRSA sont suffisamment différents pour pouvoir représenter les usagers et avoir des avis différents mais pas forcément divergents. Nous partageons nos expériences, nous échangeons sur nos bonnes pratiques et nos méthodes de travail qui sont applicables et répliquables à la prévention dans sa globalité. Ce que chacun peut dire, fait souvent écho à notre vécu et participe à l'émulsion collective. Tous les membres de la CRSA viennent pour apporter un petit caillou à l'édifice. De plus, en m'intéressant à d'autres problématiques de santé au sein de cette commission, j'apprends des choses qui peuvent être adaptables pour les pathologies VIH et hépatites.

Cela me permet aussi de connaître un peu plus le tissu associatif sur notre très grande région et d'avoir une vision un peu étatique avec la présence de l'Agence régionale de santé (ARS).

Le président de la CRSA est quelqu'un de très dynamique et tout le monde est assez moteur ce qui est motivant. C'est très intéressant de pouvoir porter la parole des usagers.

## **Avez-vous une action concrète de votre rôle à la CRSA à nous partager ?**

Par exemple, lors d'une commission prévention, un bilan avait été présenté par le médecin référent VIH de l'Agence Régionale de Santé sur les TROD VIH (test rapide à orientation diagnostique). AIDES a été précurseur pour que les volontaires associatifs, après avoir reçu une formation dispensée par notre association, puisse pratiquer ce geste auprès des usagers. J'avais pu apporter des précisions et aussi indiquer que l'autotest VIH était également à promouvoir, même si plus coûteux. La commission émet des avis et des recommandations qui sont transmis à l'ARS.

Le rôle du RU est important, on est plus à même de dire quels sont les besoins des usagers car on est en proximité avec eux. Et au sein de la CRSA, nous sommes tous sur le même pied d'égalité, aucun collègue n'a plus d'importance qu'un autre. Et même si, comme le dirait un militant de AIDES, nous sommes des « rienologues » (ni expert, ni médecin), on a un savoir-faire, un savoir être et on a une vision de terrain. L'usager a son mot à dire.

## **Quels sont les défis régionaux d'ores et déjà identifiés pour les années futures ?**

L'année 2020 a été une année blanche, cela a été très frustrant. La commission plénière et la commission prévention ne se sont pas réunies l'année dernière. En temps normal, nous nous réunissons trois à quatre fois par an. La prochaine commission se déroulera

début avril et nous permettra de réimpulser une dynamique. Je pense que nous devons analyser cette crise d'un point de vue de la santé de nos concitoyens en évaluant comment ils ont pu prendre soin d'eux et quels impacts cette pandémie a eu sur la santé mentale. Dans notre association AIDES, nous nous rendons bien compte que la crise sanitaire a un impact fort sur la vie de la population et que cela entraîne beaucoup de souffrance psychologique. La vaccination sera également au cœur des discussions de la commission prévention.

Avant la crise, nous parlions aussi de la santé des jeunes et nous commençons à aborder la santé sexuelle d'un point de vue de la prévention des risques infectieux ou des grossesses non désirées.

## **Un mot pour la fin ?**

Ce qui me tient vraiment à cœur c'est la démocratie sanitaire et que chacun puisse être représenté ou se représenter. Chacun a sa place et joue un rôle dans la démocratie sanitaire.



## France Assos Santé (Auvergne-Rhône-Alpes) ? Une voix pour tou-te-s !

France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes regroupe plus 135 associations et représentations d'associations d'usagers de la santé, plus fortes ensemble pour promouvoir la solidarité et la qualité du système de santé en Auvergne-Rhône-Alpes.

ACTE Auvergne - ADAPEI Ain - ADAPEI Ardèche - ADAPEI Drôme - ADAPEI Loire – ADASIR – ADMD - Auvergne-Rhône-Alpes – AFA – AFADB – AFAF – AFAU - AFD 63-03 - AFD Ain - AFD Cantal - AFD AURA - AFD Drôme-Ardèche - AFD Isère - AFD Savoie - AFD Haute-Savoie - AFDOC Ain-Rhône - AFDOC Haute-Savoie - AFDOC Isère - AFM Téléthon Auvergne-Rhône-Alpes - AFPric-Auvergne-Rhône-Alpes - AFTC 74 - AIDES ARA - ALCOOL ASSISTANCE Ardèche - ALCOOL ASSISTANCE Haute-Savoie - Alliances Maladies Rares - APAJH de l'Ain - APF - France Handicap - APF - France Handicap territoire 26-07 - A(P)FDP – ASDA - Autistes dans la cité - AVIAM Auvergne-Rhône-Alpes - CDAFAL Ain - CDAFAL Ardèche - CDAFAL Loire - CLCV Aurillac - CLCV 07-26 - CLCV Union Régionale AURA - CLCV Puy-de-Dôme - CRAFAL Rhône-Alpes - FAF AUVERGNE GAIPAR - Familles Rurales 43 - FNAP PSY - FNAR Rhône-Alpes - FNATH 63 & 15 - France ALZHEIMER Drôme - France ALZHEIMER Isère - France ALZHEIMER Loire - France ALZHEIMER Puy de Dôme - France ALZHEIMER Rhône - France ALZHEIMER Savoie - FRANCE PARKINSON Auvergne-Rhône-Alpes - France Rein Auvergne - France Rein Drôme-Ardèche - France Rein Rhône - France Rein Rhône-Alpes - France Rein Savoie - France Rein Haute-Savoie - GMFD 15 - GMFD 63 - GMFD 73 - HORIZON 73 - IAS - Nord Dauphiné - IAS Loire Haute Loire - JALMALV Léman - Mont Blanc - JALMALV Rhône - JALMALV Vienne - LE LIEN - LNCC Ain - LNCC Ardèche - LNCC Drôme - LNCC Isère - LNCC Loire - LNCC Rhône - LNCC Savoie - ORGECO Isère - OXY-GEM Isère - Pèse-Plume 01 – PHENIX – RAPSODIE - UDAF Allier - UDAF Cantal - UDAF Loire - UDAF Rhône - UDAF Ain - UDAF Ardèche - UDAF Drôme - UDAF Isère - UDAF Haute-Loire - UDAF Puy-de-Dôme - UDAF Savoie - UDAF Haute-Savoie - UDAPEI Haute-Savoie - UDAPEI Savoie - UFC Que Choisir Bourgoin-Jallieu - UFC Que Choisir Aix-les-Bains – UFC Que Choisir Albertville - UFC Que Choisir de l'Ain - UFC Que Choisir Grenoble - UFC QUE Choisir Rhône Alpes - UFC-Que Choisir Clermont-Ferrand – UFC-Que Choisir de la Drôme - UFC-Que Choisir de la Haute-Loire - UFC-Que Choisir Chambéry - UFC-Que Choisir Issoire - UFC-Que Choisir de l'Ardèche - UFC-Que Choisir de Vienne et sa région - UFC-Que Choisir Montluçon - UFC-Que Choisir Moulins - UFC-Que Choisir du Rhône/Lyon Métropole - UFC-Que Choisir Annecy - UFC-Que Choisir Aurillac - UNAFAM Puy-de-Dôme - UNAFAM Allier - UNAFAM Ain - UNAFAM Ardèche - UNAFAM Drôme - UNAFAM Auvergne-Rhône-Alpes - UNAFAM Haute-Savoie - UNAFAM Isère - UNAFAM Loire - UNAFAM Rhône - UNAFAM Savoie - UNAFAM Haute-Loire - UNAPEI Auvergne-Rhône-Alpes - URAF AURA - URCSF Auvergne-Rhône-Alpes - VMEH Haute-Loire - VMEH Rhône - VMEH Haute-Savoie - VMEH Loire

Réalisé grâce au soutien de :

